

Conseil municipal du jeudi 25 juin 2015:

Absentes excusées: FROIDEFOND Magali, COURNIL Cécile

Jury d'assises: Authier Valérie, Barboutie Maryse et Duroy Solange ont été désignées par tirage au sort.

Délégués au syndicat du collège: titulaires: Sonia Goudour et Daniel Auzeloux, suppléants Régine Porte et Isabelle David ont été élus à l'unanimité à bulletin secret.

Aliénation de chemins: avis favorable du commissaire enquêteur pour toutes les demandes sauf une qui sera refusée. Avis des voisins concernés favorable sauf pour 3 demandes qui seront mises en attente d'accord. Les tarifs au m² ont été fixés par le commissaire enquêteur suivant l'avis du service des Domaines (Etat)

Demandes accordées: Freyssinet à 2.50€/m², Cournil-Bouillaquet à 2,50 €; Fraysse Noël (Masloup-Noailles) 0,50 €; Martial-Fraysse-Mouton à 0,50 €. Feuillade à 0,50 €; Pommarel à 2€ 50, Sraka à 0,50 €; Soulier Marie-Christine à 5€; Mouneyrac-Soulier à 0,50 €; Forie à 2,50 €; Agnès à 0,50 €; Massard à 2,50 €.

Demandes en attente d'accord entre voisins: Fraysse Noël (camping) à 2,50 €; Battut à 2,50 €, Labrousse à 5€.

Demande refusée: Peuch Alain, avis défavorable du commissaire enquêteur en raison d'une servitude électrique et téléphonique, de son utilisation par des piétons et des cyclistes et pas d'accord entre voisins. Ce chemin restera dans le domaine communal et sera utilisable par les cyclistes et les piétons. La commune enlèvera la buse installée en son milieu et lui substituera un potelet amovible.

Le géomètre sera prévenu afin qu'il procède au bornage, au calcul des superficies et aux demandes de modifications cadastrales. Le bornage est à la charge des acquéreurs.

Vente de la parcelle de 1076 m² rue des Chênes près du local technique à 22,50 € le m² ce qui compte tenu des taxes à payer par la commune devrait rapporter environ 21.000 € au budget communal après TVA sur marge de 20%.

Acquisitions de parcelles sous voirie par la commune. Estimations Services des domaines.

Fraysse Yves: échange de parcelles sans soulte (à titre gratuit). Régularisation d'une situation ancienne.

Lacroix Annie: 58 m² pour 174 €. Cette cession sera demandée à titre gratuit.

Alfaut Vincent: parcelle nouvellement acquise au prix du marché par ce propriétaire. 81 m² pour 650 €.

Coudert Eliane: régularisation d'une situation ancienne, petit triangle sous voirie au Suquat, à titre gratuit.

Mr et Mme Pellerin Bernard: régularisation ancienne d'emprise sous chemin rural, à titre gratuit.

Vente du bus communal:

Au 31 août 2015, il ne pourra plus être utilisé, ni remis aux normes. Acquis en 2001, il a 130.000 km.

Vente possible dès le 15 août. Une offre existe à 3.000 €. Toute nouvelle offre sera étudiée avant cette date.

Tarifs ALSH: Ils sont relevés de 1% environ au 1^{er} juillet 2015 (voir ALSH page 29).

Tarifs de la garderie ALSH ils seront relevés de même. Matin: 1,05 €, soir: 1,15 €, journée: 1,95 €. Mercredi midi: 0,60 €.

Légionnelles: recherche obligatoire confiée à la Société SAUR par une convention de 4 ans, 630 € par an.

Plan de déplacement urbain de l'Agglo- Schéma d'accessibilité. Dans le cadre du diagnostic accessibilité, l'aménagement d'un abribus par commune doit être réalisé. Abribus Place du 8 Mai retenu. Estimation des travaux à 5.300 € avec une prise en charge de 50 % du montant HT par la communauté d'agglomération.

Le diagnostic accessibilité de Mansac réalisé par les bureaux d'études Socotec et Colibri est validé. L'estimation des aménagements à réaliser s'élève à 35.740 € pour les bâtiments et 138.710 € pour la voirie et les espaces publics. L'Agenda d'accessibilité programmé (Ad'Ap) pour les bâtiments reste à élaborer avant le 1^{er} septembre (planification sur 3 ans).

La fête de Mansac, traditionnellement fixée au 1^{er} dimanche de juillet, aura lieu le 12 juillet, à la demande du Comité des Fêtes. Elle prend la forme d'un méchoui dans la cour de la mairie, à l'ombre des tilleuls.

Demande de dotation supplémentaire: pour profiter d'une enveloppe supplémentaire du Conseil Départemental (soutien à l'économie et plus particulièrement au BTP), un complément de subvention est demandé pour la réfection à moyen terme de la rue Traversière (trottoirs et chaussée).

Subvention à l'école de musique intercommunale du canton de Larche de 200 € supplémentaires pour un deuxième enfant inscrit en 2014-2015. Le coût pour chaque enfant inscrit étant de 800 € pour l'EMICL, la commune acceptait, depuis la création de cette structure, de verser 200 € par enfant. À partir du budget 2016, le conseil municipal décide que l'EMICL ne percevra plus qu'une subvention globale de 230 € de la part de Mansac, comme de nombreuses associations communales